

LE GONNESSIEN

MENSUEL DES HABITANTS DE LA VILLE DE GONESSE | N° 265 | JUIN 2020

Été 2020

**SOUTIEN SCOLAIRE
SPORTS
CULTURE
LOISIRS**

GRATUIT

PROGRAMME COMPLET A DECOUVRIR PROCHAINEMENT

Retrouvez plus d'informations sur ville-gonesse.fr

ENFANCE

Début des inscriptions aux activités périscolaires et à la restauration

Les inscriptions aux activités périscolaires (accueil pré et post-scolaire, restauration, Temps d'Activités Périscolaires) pour la rentrée prochaine ont commencé. Le dossier a été envoyé aux familles par courrier. Ceux qui ne l'ont pas reçu peuvent le télécharger sur le site de la Ville (rubrique Éducation – Jeunesse – Citoyenneté, Enfance) ou demander un envoi postal au service des Temps périscolaires joignable au 01 34 45 10 75.

Tous les dossiers doivent être envoyés par courrier au Pôle Population Éducation et Solidarité (situé au 1, avenue Pierre Salvi) ou être déposés dans la boîte aux lettres du bâtiment avant le 1^{er} août prochain.



CULTURE

Ouverture des inscriptions à la Maison des arts

Les inscriptions aux cours dispensés à la Maison des arts à la rentrée prochaine sont d'ores et déjà ouvertes. Étant donné le contexte actuel, elles se feront principalement par voie dématérialisée via le site de la Ville (onglet Culture, rubrique École municipale de musique, danse, théâtre et arts plastiques).

.....
L'équipe administrative reste joignable au téléphone au 01 77 80 93 04 ou par mail à l'adresse musique.danse@mairie-gonesse.fr



SOLIDARITÉ

Inscriptions pour la veille sanitaire

Tandis que l'été approche à grands pas, arrivant avec ses risques de fortes chaleurs, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) rouvre ses inscriptions afin d'être intégré dans la veille sanitaire.

Le registre recense les personnes âgées ou fragiles qui souhaitent être contactées par les agents communaux. Ces derniers téléphonent régulièrement aux personnes enregistrées pour prendre de leurs nouvelles ou pour leur proposer de l'aide en cas de canicule ou d'urgence sanitaire.

.....
Si vous souhaitez intégrer la veille sanitaire ou signaler une personne, contactez le CCAS au 01 30 11 55 20





Les mesures qui s'appliquent dans notre ville du 2 au 21 juin

Le gouvernement a fixé des paliers de trois semaines pour rythmer le déconfinement progressif au niveau national. Le 2 juin, c'est une nouvelle marche qui sera gravie. Cette « phase 2 » du déconfinement indique les règles à suivre jusqu'au 21 juin. A Gonesse ce nouveau cap implique une reprise supplémentaire de l'activité conditionnée par la zone orange dans laquelle est placée la totalité de la Région Ile de France.

CRECHES

Le multi-accueil Victor Hugo et la crèche familiale ont rouvert en appliquant un protocole strict établissant des conditions sanitaires et d'hygiène. Un courrier a été adressé à l'ensemble des familles concernées pour leur présenter dans le détail le protocole établi.

ECOLES

Jeudi 28 mai, le gouvernement a annoncé la réouverture de toutes les écoles à compter du 2 juin. Néanmoins, le risque sanitaire subsiste malgré l'amélioration constatée : notre région est classée en zone orange. Pour limiter les effectifs (15 élèves par classe maximum en élémentaire et 10 en maternelle), le principe reste celui du volontariat et la grande majorité des parents de la ville n'ont pas exprimé le souhait que leur enfant retourne à l'école avant le mois de septembre. Le mardi 2 juin la fréquentation s'élevait à 8,51% pour les écoles maternelles et à 10,8% pour les élémentaires. Si vous souhaitez inscrire votre enfant, nous vous invitons à vous rapprocher de son école. L'accueil dans les écoles se fait dans le strict respect du protocole sanitaire. La scolarisation est limitée à quelques jours par semaine. La restauration scolaire et les accueils pré et post scolaires pour les enfants accueillis à l'école reprennent également mais les temps d'activité périscolaires (TAP) ne reprendront pas avant septembre. Au début de la deuxième semaine suivant la reprise, une première évaluation en lien avec les représentants des parents d'élèves dans les conseils d'école sera effectuée.

PARCS ET JARDINS

Le parc de la Patte d'Oie rouvrira à compter du mercredi 3 juin et reprendra ses jours d'ouverture habituels : tous les mercredis, vendredis, samedis, dimanches, et jours fériés de 9h à 19h. Le parc de Coulanges et l'espace Gounod sont également ouverts, tout comme les jardins familiaux sont ouverts dans le respect des règles sanitaires.

RASSEMBLEMENTS

Les rassemblements publics sont autorisés depuis le 11 mai, mais limités à dix personnes, au moins jusqu'au 21 juin.

MAIRIE

En plus des services ayant déjà repris leur activité depuis le 13 mai, s'ajoutent :

- **Etat civil** : Les mariages sont désormais autorisés dans le respect des règles sanitaires en vigueur.
- **Cimetière** : Le cimetière communal reste ouvert. Des équipes interviennent pour assurer son entretien.
- **Médiathèque** : la médiathèque de Coulanges rouvrira certains de ses espaces au public. Les salles d'actualité, d'animation et de travail resteront en revanche fermées. Le port du masque y sera obligatoire et l'accès au matériel informatique limité à 30 minutes. Un système de dépôt ou de retrait de livres est mis en place
- **Sport** : le terrain de golf et les courts de tennis sont ouverts. La pratique de ces deux activités sportives est possible dans le respect des règles sanitaires établies par les fédérations respectives de ces deux pratiques.
- **Point Information et d'Orientation** : réouverture au public à partir du 3 juin sur rendez-vous uniquement (Espace emploi : 01 34 04 11 40 / Mission locale: 01 34 07 90 40 / PIJ: 01 34 45 19 72)
- **Le Centre de ressources en histoire de l'Education** : vous accueillera sur rendez-vous. Merci de contacter le 01 34 45 97 67.

COMMERCES : Les bars, brasseries et restaurants peuvent désormais ouvrir leur terrasse. La Ville propose un accompagnement aux commerçants qui le souhaiteront pour étudier cette question. Merci de prendre contact avec le chargé de mission Commerce au 01 77 80 92 69

Les lieux qui restent fermés au public jusqu'à nouvel ordre :

- le cinéma (ouverture prévue le 22 juin)
- l'auditorium de Coulanges
- la salle Jacques Brel pour l'organisation d'évènements
- le conservatoire de musique à la Maison des Arts :
- toutes les installations sportives à l'exception du terrain de golf et des courts de tennis.

OUVERTURE D'UN CENTRE DE DÉPISTAGE COVID À LA SALLE JACQUES BREL



Le 19 mai dernier, un centre de dépistage Covid s'est installé à la salle Jacques Brel. Au cours des sept premières matinées d'activité, 225 personnes ont été testées grâce à un prélèvement naso-pharyngé (dont 127 avec rendez-vous et 98 sans rendez-vous).



« C'est important pour moi mais aussi pour mes proches que je me fasse dépister. C'est une précaution qui me permet de me protéger, de protéger mes proches mais aussi toutes les personnes que l'on rencontre au quotidien » témoigne Morgane, une habitante de Gonesse.

Pour l'instant, le centre ne pratique que des tests PCR (par frotti naso-pharyngé) qui sont intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie. La Ville étudie la possibilité d'avoir recours à des tests sérologiques (par prélèvement sanguin) qui permettent de détecter la présence d'anticorps au Covid-19 dans le sang.

Un centre de dépistage a été installé au sein de la salle Jacques Brel qui n'abrite plus d'événements depuis plusieurs semaines. Le projet a vu le jour grâce au concours de la Ville, du centre hospitalier de Gonesse, du laboratoire d'analyses médicales de la commune et du centre de secours local labellisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et repose sur les épaules d'une équipe constituée d'une dizaine d'agents de la commune investis pour la réussite de cette structure de dépistage.

prélèvement naso-pharyngé (dont 104 avec rendez-vous et 80 sans rendez-vous).



Au cours des cinq premières matinées d'activité, 184 personnes ont été testées grâce à un

LE CENTRE COVID EST OUVERT DE 9H30 À 12H30 :

- Mercredi 10 juin
- Jeudi 11 juin
- Vendredi 12 juin
- Mardi 16 juin
- Mercredi 17 juin
- Jeudi 18 juin
- Vendredi 19 juin
- Lundi 22 juin
- Mardi 23 juin



LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE DÉPISTAGE

Pour qui ?

Ceux qui présentent des symptômes du Covid-19 ou qui ont été en contact avec une personne atteinte pourront se faire tester gratuitement.

Comment ?

Les tests (par prélèvement naso-pharyngé) seront réalisés uniquement sur ordonnance. La

possession de cette dernière vous sera demandée lors de la prise de rendez-vous au **01 39 87 00 00**.

Pour faciliter le dépistage, il est donc recommandé d'obtenir une ordonnance auprès d'un médecin avant de contacter le centre.

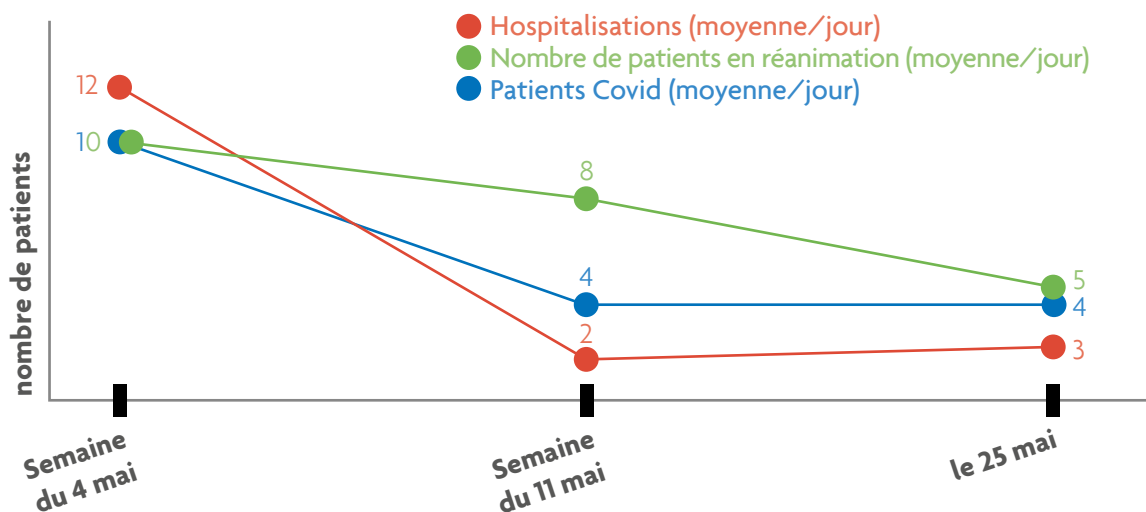
Que faire si je n'ai pas réussi à joindre un médecin ?

Aucun test ne pourra être effectué

sans ordonnance. Si vous êtes dans l'impossibilité de joindre un médecin, vous pourrez être examiné sans rendez-vous par un médecin du centre de dépistage par ordre d'arrivée et en fonction des créneaux disponibles. Si le praticien l'estime nécessaire (symptômes ou personne-contact), une ordonnance sera délivrée pour le dépistage sur site.

La situation s'améliore à l'hôpital de Gonesse

Depuis plusieurs semaines, les patients atteints du Covid-19 se font de moins en moins nombreux au centre hospitalier de Gonesse. À la fin du mois de mai, l'établissement ne comptait plus que trois patients hospitalisés, contre plus d'une centaine au plus fort de la crise sanitaire.





Environnement et insalubrité

Pas de confinement pour le service Environnement

La mise en place du confinement n'a pas empêché la nature de suivre son cours, ce qui a poussé une partie des agents du service Environnement à rester sur le terrain.

En temps normal, les dix agents que compte le service Environnement (constitué d'un chef d'équipe, d'un surveillant et de huit agents) sont à pied d'œuvre du lundi au samedi. « Leur mission est la préservation du cadre de vie de la commune », résume Ghislaine Wurniesky, directrice du secteur Administration Générale Environnement et Salubrité.

« Cela comprend la propreté de la ville, le ramassage des dépôts sauvages, le nettoyage des rues et du mobilier urbain, le retrait de graffitis... »

Dès la mise en place du confinement, le service a été contraint de revoir toute son organisation sans attendre. « À partir du 17 mars, tous les membres du service ont été confinés l'après-midi mais ceux qui n'étaient pas souffrants ou n'avaient pas d'obligations familiales ont souhaité poursuivre leur activité », explique la directrice de secteur. « Ils étaient cinq dès la première semaine, pour terminer à huit en fin de confinement, tous très volontaires », poursuit-elle.

Encore plus de travail que d'habitude

Pendant leurs tournées quotidiennes dans une ville quasi-déserte, les agents ont notamment croisé la route de monticules de détritrus. « Il y avait surtout des déchets verts et des encombrants », selon Samir Ibnou-Khattab, à la tête de l'équipe. Assignés à résidence, de nombreux habitants ont en effet

Les agents du service Environnement : (en arrière plan et de gauche à droite) Louis LENGAIN, Samir IBNOU KHATAB, Ghislaine WURNIESKY, Alain QUEVREUX, Pascal GOUJON (à l'avant plan) : Fabien GUEGUEN, Philippe PELTIER, Sébastien POLIN, Franck LELU, Frédéric MAGLI et Aymeric DALLO sont absents de la photo.

profité de leur temps libre pour faire leur ménage de printemps ou s'occuper de leur jardin. Sauf que le ramassage des déchets verts a un temps été suspendu par le Sigidurs, qui avait également fermé sa déchèterie pour des raisons de sécurité.

« Nous avons remplacé les bailleurs et le Sigidurs pendant plusieurs semaines, allant jusqu'à faire quatre rotations par jour », précise-t-il.

Malgré ce surplus de travail et dans un contexte inhabituel de surcroît, le chef d'équipe salue le travail abattu par les agents, le tout dans une bonne ambiance. « Si on avait arrêté notre travail pendant le confinement, l'état de la ville aurait pu entraîner des conséquences encore plus néfastes que le Covid-19 », conclut-il.

Conformément aux recommandations du Haut Conseil de la santé publique, le lavage des voies et du mobilier urbain (dont les abribus très fréquentés) a été pris en charge par deux prestataires depuis le 20 avril dernier et ce pour une durée de 5 semaines.

EN CHIFFRES :



5 à 8 agents mobilisés chaque matin du lundi au samedi



38,85 tonnes de déchets verts récoltées



54,62 tonnes d'encombrants



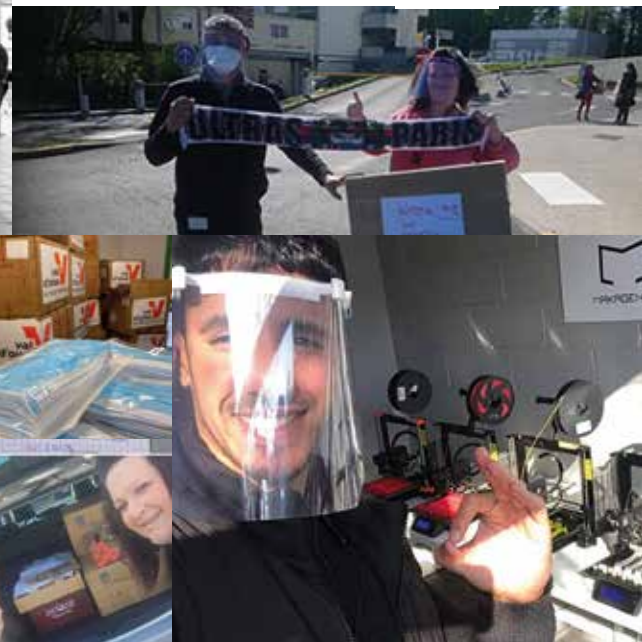
Gonesse, comme le reste du département, vient de traverser une crise sanitaire majeure.

La Ville tient à remercier tous ceux qui ont participé, chacun à leur manière avec les moyens dont ils disposaient, à la lutte contre la propagation du virus.

Merci aux professionnels de santé, aux bénévoles, aux associations, aux groupes de solidarité, aux commerçants, aux généreux donateurs de masques, de gants, de repas. Merci à tous ceux qui ont supporté cette crise, à ceux qui dû changer leurs habitudes, à ceux qui ont vu leur travail bouleversé et ont su s'adapter.

C'est aussi grâce à ce formidable élan de solidarité que nous avons réussi, ensemble, à faire reculer l'épidémie.

Merci et bravo !





**DÉCHETS
COVID-19**

**Jetables, oui...
...MAIS PAS
N'IMPORTE OÙ !**

**Déconfinés,
restons concernés**



Été 2020 : soutien scolaire, sports, culture, loisirs

Étant donné le contexte sanitaire actuel, les traditionnels Quartiers d'été ne pourront pas se tenir sous leur forme habituelle. Ils seront remplacés cette année par des matinées dédiées au soutien scolaire et à l'accompagnement éducatif, et des après-midis consacrés à des activités ludiques et sportives. L'ensemble du programme sera gratuit.

La fermeture des écoles le 13 mars dernier a contraint des centaines d'élèves de la commune à quitter les bancs de l'école. Ceux qui souhaitent profiter de la période estivale pour préparer la rentrée de septembre pourront cette année s'inscrire à des matinées de soutien scolaire et d'accompagnement éducatif.



L'école le matin...

Ces matinées seront organisées du 15 juin au 30 août, de 9h45 à 12h. Elles seront ouvertes aux élèves scolarisés de la classe de CP à la 3ème. Ils seront séparés en trois cycles (regroupant les CP, CE1, CE2 dans un premier cycle, les CM1, CM2, 6ème dans un deuxième et les 5ème, 4ème, 3ème dans un troisième).

Quatre écoles de la commune (une par secteur), les trois centres socioculturels et la Maison des arts accueilleront 16 élèves de chaque cycle. Ces derniers seront répartis en deux demi-groupes, qui passeront une partie de la matinée en soutien scolaire et l'autre en accompagnement éducatif.

Le soutien scolaire sera assuré par des étudiants recrutés par la Ville. Quant à l'accompagnement éducatif, il sera pris en charge par les services municipaux, des prestataires extérieurs, la Fabrique Numérique et Le PoleS. Afin de garantir les consignes de sécurité, une inscription pour la semaine, la quinzaine ou le mois sera exigée.

...les loisirs l'après-midi

Pour que les grandes vacances restent une période de détente, des activités se dérouleront l'après-midi du 6 juillet au 31 août, entre 14h et 17h. Elles seront organisées (dans le respect des règles de sécurité) par les services municipaux, les associations sportives et culturelles de la ville et des prestataires extérieurs, dont ceux qui participaient habituellement aux Quartiers d'été.

Pour les 6-16 ans : les enfants qui participent au soutien scolaire le matin pourront, s'il le souhaitent, s'inscrire aux activités de l'après-midi.

Pour les 16-25 ans : ces activités seront également ouvertes aux jeunes, dont le niveau scolaire n'est pas pris en compte par les ateliers du matin.

Tous devront s'inscrire auprès des centres socioculturels de la commune ou à l'hôtel de ville.

Les activités proposées au cours de la journée, qu'elles soient scolaires, éducatives ou ludiques, seront entièrement gratuites. La Ville travaille encore à l'élaboration d'un programme qui sera présenté dans le Gonessien du mois prochain. Les locaux utilisés seront bien évidemment nettoyés régulièrement pour répondre à un protocole sanitaire limitant la propagation du virus.



Les inscriptions s'effectuent dans les lieux suivants

Centre socioculturel Marc Sangnier

Place Marc Sangnier / Tél. : 01 39 85 19 35

Centre socioculturel Louis Aragon

20 bis av. Fr. Mitterrand / Tél. : 01 34 07 90 30

Centre socioculturel Ingrid Betancourt

51 avenue des Jasmins / Tél.: 01 30 11 24 70

Hôtel de Ville

66 rue de Paris / Tél.: 01 34 45 11 11

Pôle Population Education et Citoyenneté

1 avenue Pierre Salvi / Tél.: 01 30 11 55 37

Les grands chantiers reprennent

Le confinement du 17 mars dernier avait sonné l'arrêt des chantiers. Depuis plusieurs semaines, ils sont de nouveau actifs, l'occasion de faire le point sur les trois grands chantiers lancés en ville.



L'école de la Fauconnière

Les travaux pour ériger la nouvelle école de la Fauconnière avaient commencé à la fin de l'année dernière et étaient encore au stade de la réalisation du gros œuvre lorsque le confinement a été décrété. Le chantier a repris le 27 avril dernier : ce sont d'abord les maçons qui ont repris leur poste, ainsi que les poseurs de l'ossature en bois notamment pour couler les dalles de béton et monter la structure.

Les travaux sont réalisés par zone pour que les équipes (à effectif réduit) évitent de se croiser. Des règles d'hygiène strictes, comme un lavage régulier des mains, ont également été mises en place. L'école devrait être prête à accueillir des élèves au cours de l'année 2021. Elle sera constituée de 13 classes (toutes équipées d'un tableau numérique), d'un site de restauration, d'une salle d'activités artistiques, d'un jardin pédagogique et d'une bibliothèque.

Le complexe sportif Eugène Cognevaut

Les travaux de construction du complexe sportif Eugène Cognevaut ont repris le 11 mai dernier, jour de la levée du confinement.

Les électriciens ont été les premiers à reprendre leur poste. Sur ce chantier également, les équipes opèrent par zone pour limiter les déplacements et respectent les consignes de sécurité. La première phase de construction comprend la création d'un nouveau bâtiment, le réaménagement d'un terrain d'honneur et la réhabilitation de la piste d'athlétisme. Les nouvelles tribunes seront terminées à la fin du mois de juin prochain.

La réalisation d'un nouvel espace d'accueil et le réaménagement de l'espace « clubhouse rugby » sera effectuée dans un deuxième temps.



Le chantier de la ligne 17

Le chantier du puits de Flandres a repris le 4 mai dernier. Avant le retour des ouvriers, de nombreuses mesures ont été prises pour assurer les gestes barrières. Plusieurs points d'eau ont ainsi été installés, des casiers et des chaises ont été condamnés dans les espaces communs et la prise de température est désormais quotidienne. Les équipes retrouvent progressivement leur poste. A la fin du mois de mai, 50% des ouvriers étaient présents sur le chantier et le chiffre devrait aller en augmentant. Les travaux sont pour l'instant toujours au stade préliminaire et le creusement du puits n'a pas encore commencé. Les premières pièces du tunnelier sont toutefois déjà en cours d'assemblage.



La culture se déconfin

Le padlet de la Direction des Actions Culturelles

Les différentes structures culturelles de la Ville rouvrent progressivement. En attendant un retour à la normale, les agents des médiathèques, du service diffusion, du cinéma et du patrimoine restent mobilisés pour vous proposer leurs coups de cœur ou des activités à réaliser seul(e) ou en famille.

Le padlet est accessible de la page d'accueil du site de la Ville.



Prolongez la programmation du cinéma Jacques Prévert chez vous

En attendant sa réouverture prochaine, le cinéma Jacques Prévert vous propose de garder le lien et d'enrichir votre quotidien avec sa toute nouvelle plateforme de films en vidéo à la demande, La Toile.

En mal de salle obscure ? Vous pouvez retrouver en ligne chez vous une programmation créée tout spécialement pour vous, éclectique et présentant à la fois des films récents, des classiques et une thématique renouvelée chaque mois. En ce moment, « grandir » et passer d'un âge à un autre est le fil rouge de la programmation.

Il suffit d'aller sur la plateforme La Toile du cinéma Jacques Prévert, sur laquelle vous pouvez louer le film de votre choix à partir de 2,99€.

À la réouverture du cinéma, La Toile continuera à exister afin de prolonger la programmation du cinéma chez soi en complémentarité avec le bonheur de visionner un film devant le grand écran du cinéma.

La Toile est accessible depuis le blog du cinéma.



<http://cineprevert.blogspot.com/>

Réouverture de la médiathèque et de la bibliothèque

La médiathèque de Coulanges et la bibliothèque George Sand ont rouvert leurs portes le mardi 19 mai. Les services de prêt et de retour des livres sont désormais compatibles avec les nouvelles règles sanitaires.

Découvrez le nouveau fonctionnement de ces équipements culturels ci-contre.

COMMENT EMPRUNTER DES LIVRES ?

JE PRENDS UN RENDEZ-VOUS PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL	JE SAIS OU JE NE SAIS PAS CE QUE JE VEUX EMPRUNTER Je donne ma liste ou je communique mes envies, mes centres d'intérêt et je récupère mes documents lors du RDV	JE VIENS À L'HEURE DU RENDEZ-VOUS <ul style="list-style-type: none"> • Les portes s'ouvrent pour moi • Je restitue les livres empruntés le cas échéant • Je nettoie mes mains avec le gel hydroalcoolique mis à ma disposition après avoir déposé mes livres • Je peux ensuite récupérer mes emprunts ou flâner
	JE SOUHAITE DÉAMBULER, ACCÉDER À UN ORDINATEUR Je viens automatiquement avec mon masque	
	JE VEUX RENDRE MES DOCUMENTS Je rapporte mes documents lors du rendez-vous	

EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE ET DES DÉCISIONS NATIONALES, CE SERVICE PEUT ÉVOLUER.

Nombre de prêts illimité pour une durée de 2 mois

Médiathèque de Coulanges : 01 34 45 97 30
mediathequedecoulanges@mairie-gonesse.fr

Médiathèque George Sand : 01 39 85 22 21
bibliothequegeorgesand@mairie-gonesse.fr



Dernières semaines pour bénéficier du soutien à la rénovation énergétique aux Marronniers



Exemple avant/après d'isolation par l'extérieur du bâtiment.

Depuis plus de deux ans, certains propriétaires du quartier des Marronniers peuvent bénéficier d'un Programme d'intérêt général (PIG) pour financer leurs travaux de rénovation énergétique. Ceux qui n'en ont pas encore profité n'ont plus que quelques semaines pour se manifester.

Le Programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique a été mis en place dans le quartier des Marronniers en septembre 2017, en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). L'objectif est d'apporter un soutien technique et financier aux propriétaires qui souhaitent améliorer leur logement par des travaux de rénovation énergétique.

En deux ans et demi, près d'une cinquantaine de chantiers a été réalisée dans le quartier. Le montant moyen de l'aide s'élève à 13 431 euros par foyer, qui enregistrait environ 38% de gain énergétique après les travaux.

LES HABITANTS QUI N'ONT PAS ENCORE DÉPOSÉ OU COMPLÉTÉ LEUR DOSSIER ONT JUSQU'AU 14 AOÛT PROCHAIN POUR LE FAIRE.

Plusieurs chantiers proposés

Pour rappel, le PIG comprend les réfections d'installation électrique, les travaux d'isolation (de la toiture, des combles, des planchers hauts, des murs...) ou encore le remplacement des chauffages ou d'une chaudière pour des modèles moins énergivores.

Pour en bénéficier, les demandeurs doivent être propriétaires de leur logement (vieux d'au moins 15 ans) et l'occuper à titre de résidence principale. Les revenus ne doivent pas dépasser un certain plafond. Les travaux devront être effectués par un professionnel du bâtiment (qualifié RGE).

Un accompagnement technique et administratif est réalisé par la société Urbanis, qui tient une permanence tous les mercredis de 15h à 17h30 au centre socioculturel Ingrid Betancourt.

FINANCEMENT DES TRAVAUX

Prise en charge : 65 %
La prise en charge de la Ville s'élève à 14% du montant total des travaux.

Reste à charge : 35 %

Contact : 06 63 89 91 56 ou pig.marronniers@urbanis.fr



L'importance de choisir un professionnel labélisé RGE :
ce label **bien souvent obligatoire pour l'attribution d'aides de financement** n'est attribué aux entreprises qu'après une série de vérifications : assurances, référents techniques de chantier, qualité de mise en œuvre. C'est donc un gage de qualité pour les clients qui peuvent vérifier l'attribution de ce label auprès de la plateforme "FAIRE" joignable au 0 808 800 700 (prix d'un appel local)

Fibre optique : une situation encore insatisfaisante

De nombreux abonnés à la fibre optique à Gonesse ont enfin à nouveau accès à Internet après que la ville s'est saisie du dossier. Mais des foyers subissent toujours des pannes à répétition voire n'ont toujours pas d'accès Internet depuis plusieurs mois ce qui n'est pas acceptable.



Le manque de sécurisation des chambres de fibre optique entraîne des dégradations du matériel et une gestion anarchique des branchements, causes de nombreuses pannes.

Rappel des faits

La fibre optique à Gonesse est déployée par la société DEBITEX, prestataire du syndicat Val d'Oise numérique dirigé par le département du Val d'Oise, propriétaire des armoires et gestionnaire du réseau. En cas de panne, les usagers doivent contacter leur opérateur pour que ce dernier ouvre un « ticket incident » afin de déclencher une intervention après avoir déterminé si la panne relève de l'opérateur (responsable de la connexion de la voirie ou pied d'immeuble au domicile) ou de Débitex, responsable du réseau. Après avoir recensé de nombreux témoignages de pannes massives et durables, deux réunions publiques ont été organisées à l'initiative de la Ville : la première le 3 décembre 2019 pour réunir les usagers en panne et les acteurs concernés et la seconde le 12 février en présence d'un avocat pour accompagner les habitants dans leur démarche pour que leur connexion soit rétablie et les prélèvements des périodes de panne remboursés. Bien que n'étant pas responsable de ce dossier, la Ville continue de recenser les problèmes et de transmettre les informations aux opérateurs et à Debitex pour favoriser les réparations.

L'accès libre aux armoires : une des causes du problème

Il apparaît que les pannes sont essentiellement dues aux innombrables interventions des sous-traitants des opérateurs qui débranchent parfois un client pour en brancher un autre, détériorent les connexions voire s'adonnent à des actes de malveillance en coupant la connexion de nombreux foyers. L'état de dégradation

des chambres (propriétés d'Orange) ou des armoires (propriété de Débitex) serait également en cause. Ainsi, après un premier courrier resté sans retour au mois de janvier 2020, un second courrier a été adressé début juin à la Présidente du département du Val d'Oise pour demander la sécurisation et donc le contrôle d'accès des armoires afin de limiter les dégradations par les sous-traitants des opérateurs et de lutter contre les dégradations volontaires. Il est suggéré par exemple un contrôle d'accès par carte magnétique délivrée par Débitex aux sous-traitants des opérateurs et permettant d'identifier les intervenants. Un autre courrier a également été adressé à Orange pour la remise en état des chambres dégradées comme celle de l'allée des Ormeteaux.

Création d'une association d'usagers

Afin de compléter les démarches individuelles, l'association des usagers de la fibre optique à Gonesse a été créée début juin sous l'impulsion de la Ville. Lors de l'assemblée générale constitutive, quatre Gonessiens victimes de pannes de fibre se sont portés volontairement pour devenir membres du bureau de cette association qui a pour objet de défendre les intérêts collectifs des Gonessiens dans le cadre de litiges ou d'actions en justice. Pour adhérer à cette association domiciliée à l'Hôtel de ville (66 rue de Paris), il suffit d'écrire ou de se présenter à la mairie aux heures d'ouverture.

.....
Pour plus de renseignements sur cette association, vous pouvez contacter l'hôtel de ville au 01 34 45 11 11

Aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle : quel sera le jour d'après ?

Les derniers bilans produits par Bruitparif et Airparif montrent que le confinement lié à la crise du Covid-19 a eu des effets positifs sur l'environnement sonore et la qualité de l'air à Gonesse comme ailleurs.

Le secteur aérien prépare le jour d'après. Comment peut-il être différent ? Est-on capable de tirer les leçons de la crise sanitaire et mettre en perspective une évolution plus équilibrée du transport aérien prenant mieux en compte l'environnement ? Une stratégie des acteurs (Etat, compagnies, groupe ADP) semble se dégager : la préservation du hub de Roissy-Charles-de-Gaulle et la volonté d'accroître le trafic avec le projet du nouveau Terminal 4 ... dans la continuité du jour d'avant.

Du calme retrouvé à la reprise progressive du trafic

Le développement de l'aéroport de Roissy depuis plus de 40 ans a profondément bouleversé notre environnement. Alors qu'on pouvait entendre passer en heure de pointe un avion toutes les deux minutes, le confinement a permis de goûter un calme retrouvé lorsque l'on ouvre ses fenêtres.

Après ce que l'on vient de connaître, il n'est plus concevable que le secteur aérien reprenne la croissance des décennies passées. Il faut une nouvelle réglementation qui doit être pensée selon une approche équilibrée entre l'économie, le social, l'environnement et la santé. Telle serait la rupture avec le jour d'avant où les intérêts économiques passaient avant l'environnement et la santé des riverains, qui perdent d'après la cartographie de Bruitparif, du fait des nuisances aériennes, 2 à 3 ans de vie en bonne santé. Ce ne sont pas les hypothétiques améliorations techniques qui réduiront le bruit des avions d'autant que le Terminal 4, projet qui n'est pas remis en question par le groupe ADP, augmentera de 38% le trafic de Roissy.

Quant au redémarrage du transport aérien, il est annoncé en trois phases : d'abord les marchés intérieurs en juin, puis les marchés continentaux à compter du mois de juillet et jusqu'en septembre ; enfin le trafic intercontinental reprendra au quatrième trimestre.

Comment le jour d'après peut-il être différent ?

Vers une activité mieux réglementée notamment sur les vols de nuit

Comme le secteur ne redémarrera pas avec son potentiel existant avant la crise, il s'agit de :

- **supprimer de la flotte aérienne tous les anciens avions, qui consomment plus de carburant que les modèles récents et sont plus bruyants.**
- **réglementer le trafic de l'aéroport de Roissy en instaurant un plafonnement du nombre de mouvements (décollages et atterrissages) annuels.**
- **mettre en place un couvre-feu avec l'interdiction de tout vol commercial entre 23h et 05h.**
- **reconsidérer la pertinence d'extension de terminaux (ex : projet de Terminal 4) dans un contexte de forte baisse à court terme du trafic aérien.**
- **favoriser l'usage des lignes ferroviaires à grande vitesse. Pour une distance donnée, l'Agence Européenne de l'Environnement estime que l'avion est 20 fois plus émetteur que le train.**



Une stratégie d'acteurs qui vise à préserver le hub de Roissy

Tout est fait pour préserver la compétitivité du hub de Roissy. Cette stratégie vise à concentrer toujours plus de trafic en Ile-de-France. Le projet de Terminal 4 qui doit accueillir à terme 40 millions de passagers à lui seul, soit 500 vols supplémentaires par jour, en est l'illustration.

Certaines restructurations sont annoncées au sein des compagnies aériennes. Chez Air France l'offre sur les vols domestiques va fondre de 40% d'ici à 2021. Oui mais... à y regarder de plus près cela concerne des destinations lorsqu'il y a une alternative ferroviaire à moins de 2h30 et que le vol n'alimente pas le hub de Roissy-Charles-de-Gaulle. En effet, Air France doit réduire de 50% les émissions de CO2 sur ses vols intérieurs d'ici à 2024. La seule concession porte sur l'abandon de l'A380 jugé trop cher, trop polluant, pas assez rentable.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE TERMINAL 4 EST REPORTÉE, LE PROJET EST CONFIRMÉ

L'enquête publique concernant le projet de construction du T4 est reportée. Il était en effet prévu que l'enquête se déroule en juin et juillet mais compte tenu de la crise sanitaire le groupe ADP a proposé le 27 avril à l'Etat de la reporter au mieux à l'automne. La demande est désormais actée.

Au terme de la phase de concertation préalable qui s'est déroulée de février à mai 2019, ADP a annoncé qu'il prenait 29 engagements. Aujourd'hui encore, les projections d'aménagement continuent d'évoluer selon le groupe.

Déconfinement, incivilités et délinquance



Depuis le 11 mai des regroupements tardifs de jeunes, des rodéos moto et des véhicules brûlés ont été constatés dans les différents quartiers de la ville.

A Gonesse comme ailleurs, le déconfinement a été synonyme d'une recrudescence des actes de vandalisme et des nuisances sonores liées à des rassemblements. S'il appartient avant tout aux parents et aux jeunes de faire respecter et de respecter les règles de vie en société, des réponses sont apportées par la Ville.

Rodéos moto

Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, le nombre de rodéos urbains pendant le confinement a augmenté de 15%. Gonesse ne fait pas exception. La lutte contre ce phénomène est complexe car depuis les événements de Villiers-le Bel en 2007, la Police nationale a interdicté d'engager des courses poursuites pour éviter les drames humains. Néanmoins, la coopération entre la police municipale, les bailleurs et la police nationale a permis la saisie d'une dizaine de véhicules le 3 juin 2020.

Voitures incendiées

Peu avant la levée du confinement, des véhicules ont été brûlés dans le quartier des Marronniers (ainsi

qu'un véhicule à la Fauconnière). Ainsi, la Ville a relancé le dispositif exceptionnel de patrouilles de sécurité privée qui parcourt le territoire toute la nuit avec consigne de signaler à la Police nationale tout acte de délinquance. Ce dispositif avait été lancé fin février devant la recrudescence des dégradations de véhicules. Aux Marronniers, des interpellations ont eu lieu suite aux incendies de véhicules.

Regroupements et dégradations de biens publics

Depuis le 11 mai, des regroupements nocturnes de jeunes dans différents quartiers de la ville nuisent à la tranquillité des habitants. La manque d'effectif de la Police nationale et l'absence de délit manifeste malgré la gêne occasionnée rendent la lutte contre ces rassemblements difficile. Ainsi, le maire a pris des arrêtés interdisant les regroupements dans certains quartiers sous peine de verbalisation ou encore prohibant l'utilisation de la chicha sur l'espace public. Ces arrêtés donnent à la Police nationale chargée

du maintien de la tranquillité publique des outils juridiques pour lutter contre ce phénomène. Le centre de supervision urbain de Gonesse et son réseau de 64 caméras permettent de repérer des situations et facilitent les interventions. Si vous subissez des nuisances liées à des regroupements, la consigne reste d'appeler le 17.

Prévention, médiation et offre de loisirs

Tous les jeunes qui fréquentent l'espace public ne sont pas des délinquants. Ainsi, les dispositifs de sécurité sont complétés par des actions de médiation à travers une présence sur le terrain des médiateurs civils au contact des habitants et du travail des éducateurs spécialisés qui effectuent un suivi individualisé des jeunes pour les accompagner dans leur démarche (emploi, formation, justice) et qui proposent des projets collectifs (mini séjours, espaces jeunes...). Enfin, un programme d'activités sport culture et loisirs pour les 16-25 ans sera proposé par la Ville cet été.

Les commerces poursuivent leur réouverture progressive

L'Île-de-France étant toujours en zone orange en ce début de mois de juin, tous les commerçants de la commune ne sont pas logés à la même enseigne. Si certains n'ont jamais fermé leur rideau, d'autres s'habituent aux nouvelles consignes sanitaires tandis que les restaurants se préparent pour une réouverture totale espérée pour le 22 juin.



La pharmacie des Marronniers

La pharmacie du quartier des Marronniers, comme toutes les officines de la Ville, n'a pas connu de confinement puisqu'il s'agissait d'un commerce indispensable. « Pour nous, rien n'a changé » nous confie une préparatrice. « Dès le début du confinement, nous avons installé une plaque de plexiglas à la caisse pour poursuivre notre activité en toute sécurité, nous avons aussi installé un distributeur de gel hydroalcoolique pour nos clients » poursuit-elle.

Jusqu'à nouvel ordre, seuls deux clients peuvent entrer simultanément dans la pharmacie. Les autres personnes doivent patienter à l'extérieur en respectant les règles de distanciation physique.

Ken Coiffure à la Fauconnière

Les coiffeurs ont obtenu l'autorisation d'ouvrir leurs salons dès le 11 mai, pour le plus grand bonheur de ceux qui avaient grandement besoin d'une nouvelle coupe après le confinement. « La prise de rendez-vous est désormais obligatoire afin qu'il y ait un nombre limité de clients dans le salon » nous explique une coiffeuse du salon de la Fauconnière. La distanciation physique étant difficilement applicable lors d'une coupe de cheveux, le port du masque est obligatoire, tant pour les employés que pour les clients.

Du gel hydroalcoolique est disponible à l'entrée et tout le matériel nécessaire pour chaque client (blouse, brosses, ciseaux...) est dument lavé après chaque coupe de cheveux.



Le Double-Six en centre-ville

Le Double-Six, un bar-brasserie du centre-ville, revoit l'aménagement de ses locaux en attendant le retour de ses clients dès le 22 juin. « Nous installons des plaques de plexiglas au bar et au point de vente des jeux, nous aurons également un fléchage au sol pour définir un sens de circulation », précise le propriétaire.

Pour respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables, le Double-Six a été contraint de supprimer la moitié de ses couverts en salle. Ces tables pourront accueillir des clients à l'extérieur de l'établissement, sur une terrasse installée sur le parvis en bas de l'Hôtel de ville. Les employés porteront un masque pendant le service.



Groupe socialiste et apparentés

Crise sanitaire, crise économique, crise sociale

Depuis le 16 mars, à Gonesse comme dans le reste du pays, nous vivons une situation exceptionnelle. Pendant près de deux mois la majorité de la population a été confinée et nous déplorons, hélas, de nombreux morts. Nous nous associons à la peine des familles qui ont perdu un parent, ou un proche.

Au commencement de la crise sanitaire partout dans le pays, dans les hôpitaux, y compris à Gonesse, les masques manquaient. En effet pour des raisons comptables, les stocks qui avaient été faits il y a quelques années pour se protéger d'une éventuelle pandémie, n'avaient pas été renouvelés. Il y a quelques mois le personnel soignant manifestait contre les coupes budgétaires faites dans le budget de la santé et une banderole de ce moment passé, prend tout son sens désormais : « vos économies d'aujourd'hui sont nos morts de demain ».

La santé a le coût qu'on veut bien lui accorder. Faire des économies sur les personnels, les matériels, les équipements, programmer des fermetures d'établissements ou de lits, fragilise notre système de soins. La crise sanitaire que nous venons de traverser a montré combien notre système était sous tension et combien il a fallu le courage des soignants pour qu'il puisse continuer à fonctionner.

Ces difficultés montrent aussi combien le système libéral à tout crin que les Gouvernements successifs ont voulu nous imposer, est nuisible pour la population. La désindustrialisation et les délocalisations ont accentué la pénurie de masques. La somme des intérêts particuliers ne correspond pas à l'intérêt général. L'Etat doit garantir cet intérêt général et les thèses qui conduisent à restreindre les capacités et les prérogatives de celui-ci ont montré leur danger.

Cette période de confinement a été difficile pour tous les Gonessiens mais nous pensons particulièrement à ceux qui vivent à plusieurs dans un petit logement, et que nous ne pouvons loger parce que la commune n'a un droit de présentation que sur un logement sur cinq, tandis que la Préfecture ou les autres réservataires qui sont majoritaires présentent des candidats venus d'ailleurs.

Plus grave encore après cette crise sanitaire c'est le risque qu'on voit poindre, d'une crise économique, générant une importante crise sociale notamment pour tous ceux qui sont en CDD ou en intérim, pour ceux qui dépendent notamment de la plateforme aéroportuaire, qui va avoir du mal à redémarrer.

De nombreuses entreprises licencient ou se préparent à licencier du personnel. L'Etat ne peut accorder des aides sans contreparties et garanties pour l'emploi. Le Gouvernement commence à envisager des nationalisations, a reculé sur la privatisation d'Aéroports de Paris, ce qui prouve le rôle essentiel de l'Etat et l'échec des politiques de privatisation de pans entiers de l'économie. Encore une fois ce n'est qu'un Etat fort qui peut garantir l'intérêt de tous les Français !.

Christian Cauro

Groupe communiste et républicain

Le 18 mai le conseil municipal a adopté le budget de la ville de Gonesse pour l'année 2020. Ce fut l'occasion pour le groupe communiste d'intervenir dans le débat pour réaffirmer sa volonté de voter le budget 2020, fidèle en cela à ses engagements renouvelés à chaque mandat depuis 1995. Notre bonne gestion est facilitée pour une grande part grâce à l'orientation prise dès 1995 de privilégier le développement économique de Gonesse, source d'importantes retombées fiscales pour la commune. Ainsi, rappelons que les 300 hectares d'activité économique produisent de l'emploi mais aussi rapportent à notre budget plus de 20 millions d'euros de recettes fiscales. Cela donne une idée de ce que nous avons perdu en termes de recettes fiscales avec la décision du Président Macron d'abandonner le projet europacity (perte de 5 millions d'euros par an pour notre commune). Notre situation financière saine est une garantie qui permet à la fois d'assurer le fonctionnement de toutes nos activités et de satisfaire les mesures d'urgence pour soutenir et protéger la population de Gonesse face au COVID19.

Les taux communaux d'imposition n'ont pas bougé en 2020 conformément à l'engagement pris par la Municipalité de la maîtrise dans la durée de la pression fiscale. L'Etat compense la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. La suppression totale pour les 20 % restants interviendra en 3 étapes entre 2021 et 2023 avec la même méthode de compensation de l'Etat. Mais rien ne remplacera l'impôt local juste et équitable que nous revendiquons depuis longtemps. Il faut une profonde réforme de la fiscalité locale. Celle-ci devrait avoir une double fonction de répartition et d'incitation à un mode nouveau de création de la richesse. Une vraie réforme de l'impôt progressif devrait faire en sorte que chaque citoyen participe en fonction de sa capacité contributive.

Malgré ces difficultés liées à une politique nationale que nous combattons, ce budget confirme l'engagement de la Municipalité pour garantir à tous les Gonessiens un service public de qualité afin de poursuivre les aménagements qui doivent améliorer le cadre de vie des habitants dans tous les quartiers et valoriser ainsi le patrimoine de notre commune.

Alain Pigot

Agir pour Gonesse

Situation Sanitaire

Nous faisons face à une situation sans précédent qui bouleverse à la fois nos vies personnelles et professionnelles. Nous présentons nos sincères condoléances à toutes les familles éprouvées par la perte d'un proche des suites du coronavirus à l'hôpital, à domicile ou dans les Ehpad. Nous souhaitons rendre un hommage appuyé à tous les personnels hospitaliers (médecins, infirmier(es), aides-soignants(es) etc...) à nos forces de l'ordre, pompiers et tout ceux et celles qui ont continué à faire fonctionner les services indispensables à la vie de nos concitoyens. La situation sanitaire de notre Pays nous a conduits à mettre en pause notre campagne électorale. Nous travaillons collégialement avec Mr Le Maire et toutes les composantes du CM afin de prendre les mesures sanitaires, sociales, éducatives pour soutenir les Gonessiens face à cette crise épidémique. En parallèle nous avons continué d'aider les plus vulnérables par des actions discrètes. Les annonces du Président le 12 mars 2020 et du 1er Ministre le 14 mars invitant l'ensemble de la population à prendre des mesures drastiques d'évitement social en limitant impérativement les déplacements, la fermeture des cafés, restaurants, commerces... la veille du 1er Tour des Elections Municipales a abouti à une abstention massive de 61% et nous a été très préjudiciable.

Conseil Municipal du 18 Mai 2020

Dans un contexte dû à la crise sanitaire, le conseil municipal s'est déroulé à huis clos, une partie des élus a participé en visioconférence. Budget Primitif 2020

Après la présentation de ce budget par le rapporteur, nous sommes intervenus. Comme chaque année un emprunt est réalisé en novembre pour honorer les travaux en cours ramenant la dette à 37,4 MM. Les différents intervenants de la majorité n'ont rejeté aucun de nos propos.

2ème Tour des Elections Municipales

Le 1er Ministre vient de confirmer la tenue du 2ème tour des élections municipales le 28 juin prochain. Nous regrettons cette décision, ayant terminé troisième, nous devons faire un choix. Notre alliance se fera éventuellement avec le candidat qui acceptera de reprendre certaines de nos propositions et certains membres de notre équipe rejoindront la liste choisie. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

Claude Tibi

Le SIEL de Gonesse

Texte non parvenu

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse

Nous venons de vivre 3 mois totalement fous. Le Covid-19 a bouleversé nos vies. Nos pensées vont aux familles dans le deuil à qui nous présentons nos condoléances. Nous pensons aussi aux nombreuses personnes encore malades ou en convalescence. L'hôpital de Gonesse a été en première ligne. Bravo aux soignants pour leur mobilisation et leur dévouement remarquables. Remercions aussi les « héros du quotidien » qui ont assuré des services essentiels : éboueurs, transporteurs, caissières, magasiniers et tant d'autres. Merci aux agents municipaux sur le terrain. Saluons enfin les initiatives citoyennes, les bénévoles, les réseaux de solidarité de proximité mis en place pour venir en aide aux plus fragiles. Les conséquences économiques du Covid sont massives : secteur aérien, événementiel, tourisme hôtellerie-restauration, sans oublier les petits entrepreneurs : chauffeurs-livreurs, taxis et VTC, personnes en intérim ou en insertion professionnelle.

Dans un esprit d'unité, notre groupe a proposé au maire d'aider l'équipe municipale dans la gestion de la crise, en passant outre nos divergences. Nous avons fait des propositions concernant les masques, un sondage auprès des parents d'élèves (contribuant à la décision de non-réouverture des écoles le 11 mai dernier). Malheureusement, si le maire a consenti à tenir 3 réunions d'information avec l'opposition, il a fermé la porte à une gestion de la crise en commun. Seuls les conseillers municipaux et candidats de sa liste ont remis aux Gonessiens les masques achetés par la ville (300 000 €) et pas les conseillers d'opposition, pourtant volontaires. La mairie a refusé la présence de Cédric Sabouret aux réunions de concertation avec les parents d'élèves. Le 18 mai a eu lieu un conseil municipal « surprise » pour faire passer en force le budget ou encore le projet de la piscine, alors que le débat entre son projet de rénovation et notre projet de construction neuve doit être tranché par les électeurs. Enfin, le dernier Gonessien « spécial Covid » était un véritable tract électoral, sans les tribunes des élus d'opposition et faisant la publicité des colistiers du maire à l'élection municipale du 15 mars dernier.

Il est très dommage que la crise du Covid n'ait pas été à Gonesse un temps d'unité mais un temps de campagne électorale pour le candidat Jean-Pierre Blazy, qui n'avait obtenu que 39 % des voix au 1^{er} tour des élections municipales du 15 mars. Le 2^{ème} tour des élections devrait avoir lieu le 28 juin. Nous regrettons ce choix du Gouvernement, mais ce n'est pas nous qui décidons. Forts des 35 % obtenus au 1^{er} tour, et du soutien immédiatement apporté par le candidat écologiste M.Daho (3,3 %) nous remercions les Gonessiens qui se sont déplacés. Nous saluons les autres candidats et sommes prêts pour ce 2^{ème} tour, en espérant rassembler toutes les bonnes volontés pour sortir d'une gestion municipale solitaire et autoritaire et proposer une alternative intéressante pour les Gonessiens et pour l'avenir de Gonesse.

Cédric Sabouret

RESTONS CONNECTÉS



Retrouvez les
comptes-rendus des
précédents Conseils
Municipaux
sur le site de la ville
ville-gonesse.fr

Imprimé à 11 000 exemplaires
Mensuel des habitants de la ville de
Gonesse. **Directeur de la publication :**
Jean-Pierre Blazy. **Directeur de la
communication :** Pierre Cliquet.
Rédaction et secrétariat de rédaction :
Romain Eskenazi, Pierre Cliquet, Nawshen
Rumjaun **Maquette :** Marjorie Bastide,
Lralia Sall
Photos : Ville de Gonesse,
Photogravure et imprimerie : RPG.
Administration : Service communication,
Hôtel de ville, 66 rue de Paris BP 10060
95503 Gonesse Cedex.
Tél. : 01 34 45 11 22 (service communication).
ISSN : 1257 0621.

Si vous ne recevez pas le Gonessien ou
que vous constatez une irrégularité dans
sa distribution, vous pouvez le signaler
directement à notre distributeur, la
société Champar, au numéro vert suivant :
0 800 07 12 50.

DES MASQUES POUR TOUS !

Début mai, la Ville de Gonesse lançait une grande opération de distribution gratuite de masques en tissus. L'efficacité de ces masques diminuant au fil des lavages en machine (60°C), la municipalité a fait le choix d'offrir à chaque Gonnésien la possibilité de renouveler ces masques.

Par conséquent, il vous sera possible de récupérer 2 nouveaux masques dès le 8 juin dans l'un des 5 lieux ci-dessous du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture habituels des structures sur simple déclaration de vos nom, prénom, adresse de résidence, numéro de téléphone et adresse mail. La saisie de ces informations permettra d'assurer un suivi de la distribution.

**Centre socioculturel
Marc Sangnier**

Place Marc Sangnier
Tél. : 01 39 85 19 35

**Centre socioculturel
Louis Aragon**

20 bis av. Fr. Mitterrand
Tél. : 01 34 07 90 30

**Centre socioculturel
Ingrid Betancourt**

51 Avenue des Jasmins
Tél.: 01 30 11 24 70

**Pôle Population
Education Solidarité**

1 avenue Pierre Salvi
Tél.: 01 34 45 10 52

Hôtel de Ville

66 rue de Paris
Tél.: 01 34 45 11 11



**NOUVELLE
DISTRIBUTION
DE MASQUES
AUX HABITANTS
À PARTIR
DU 8 JUIN.**